Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 24

Artikel: Lausanne, le 12 juin 1869
Autor: S.C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180418

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Septième année. N° 24. Samedi 12 Juin 1869.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 juin 1869.

Plusieurs membres de la *Société vaudoise des sciences naturelles* nous ont exprimé le désir de trouver dans le *Conteur* un résumé des communications scientifiques faites dans chaque séance, afin de n'avoir pas à attendre la publication du Bulletin de la société pour être au courant de ses travaux. Il nous est d'autant plus facile d'accéder à ce désir que la plupart de ces communications sont de nature à intéresser, non seulement les hommes voués spécialement à l'étude des sciences, mais un très grand nombre de nos lecteurs. Il est bien entendu, toutefois, que les travaux de science pure ne trouveront dans notre journal qu'une brève indication. Nous commençons aujourd'hui ce travail par le compte-rendu de la séance du *mercredi 9 juin 1869*.

M. le secrétaire donne connaissance d'une lettre de M. de Quatrefages, de l'Institut de France, membre honoraire de la société. Cette communication se rapporte essentiellement à un travail présenté récemment à la Société par M. le Dr Forel, de Morges, sur la faune du fond du lac Léman. Ensuite de sondages effectués à une profondeur de 75 mètres, M. Forel a trouvé dans la vase des crustacés, des arachnides, des vers, des larves de névroptères, des hydres, etc.; plusieurs espèces sont nouvelles, d'autres ont leurs analogues dans les espèces du rivage. Tous les individus provenant du fond sont caractérisés par une coloration pigmentaire d'un rouge très prononcé.

M. de Quatrefages écrit à ce sujet: « Il est vraiment curieux de voir les lacs se comporter comme » l'Océan lui-même et avoir aussi leur faune profonde. L'exagération de la coloration pigmentaire » à une profondeur à laquelle la lumière est sensiblement affaiblie, me semble aussi un fait très » curieux. J'attendrai avec impatience le numéro du » Bulletin qui m'apportera les détails de cette intéressante découverte au sujet de laquelle je vous » prie de vouloir bien complimenter M. Forel. »

M. l'ingénieur *Emery* communique un travail sur les méthodes graphiques propres à faciliter les calculs de terrassements, dans l'étude des projets de routes. Il rappelle les résultats obtenus par M. *Culmann*, professeur de génie civil à l'Ecole polytechnique de Zurich, et les complète en indiquant le moyen d'appliquer ces méthodes graphiques aux tracés en pente, ainsi qu'aux profils en travers qui se présentent à la fois en déblai et en remblai.

M. L. *Dufour*, qui s'occupe depuis plusieurs années de l'étude des climats de notre pays, s'attache à recueillir tous les documents qui peuvent indiquer si les cultures ont été plus ou moins hâtives qu'aujourd'hui dans les siècles précédents. Nous avons donné dans le *Conteur* (16 mars 1867), un résumé des recherches entreprises par M. Dufour pour déterminer l'époque du commencement des vendanges. Mais il restait à éclaircir un fait, à savoir si oui ou non, l'olivier a été cultivé d'une manière productive dans notre pays. *Levade*, dans son « Dictionnaire du canton de Vaud, » dit à l'article *St-Saphorin :* « On assure qu'il existe des preu» ves dans les archives de la commune, qu'on y » payait autrefois une cense sur l'huile que l'on re» tirait des oliviers plantés dans les environs et qui » périrent tous par l'hiver rigoureux de 1709, ce » qui en fit abandonner la culture. »

M. Dufour a consulté les registres de la commune de Riez, où il est parlé de la bise extraordinaire qui, à partir du 6 janvier 1709, a duré plus de trois semaines; il n'est fait aucune mention de l'olivier. M. le pasteur De Loës, à Chexbres, a fait de nombreuses recherches dans les archives de Chexbres et de St-Saphorin et nulle part il n'a trouvé qu'il fût question de culture de l'olivier et de dîme sur l'huile d'olive. Les recherches de M. l'archiviste cantonal de Crousaz ont donné le même résultat; les comptes du baillage de Lausanne parlent de dîme sur l'huile de noix ou de dîme sur l'huile, mais ne disent rien qui puisse autoriser à conclure à une culture productive de l'olivier. Les ouvrages du siècle dernier qui parlent avec détail de la végétation de notre pays mentionnent la présence à Lavaux de quelques oliviers, mais n'en parlent pas comme s'il s'agissait d'une vraie culture. Levade s'est fait l'organe d'une tradition que rapportent quelques vieillards, mais qui ne s'appuie sur aucun fait, non seulement certain, mais même probable.

En 1868, année exceptionnellement favorable, les olives n'ont pas mûri à Montreux, quoique cela ait été annoncé par quelques journaux.

Il y a eu quelques pieds d'oliviers à St-Saphorin jusqu'en 1829, où ils ont péri dans l'hiver de 1829 à 1830, mais c'étaient des cas isolés.

On ne peut donc pas conclure que le climat de notre pays ait été, il y a deux ou trois siècles, plus chaud que celui d'aujourd'hui.

M. le colonel *Burnier* communique le résultat

d'observations qu'il a continuées à Morges, de 1851 à 1864, sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. Il a trouvé que cette déclinaison était inférieure à celle de Paris, prise au même moment, d'une quantité variant de 3°,1 à 3°,5, en moyenne 3°,3, soit 3°, 18'.

Ces chiffres sont remarquables par leur concordance. Ils indiquent qu'en 1814, où la déclinaison de l'aiguille aimantée a atteint son maximum à Paris, soit 22° 34', la déclinaison était dans notre pays de 19° 15' environ. Au commencement de 1869, la déclinaison était à Paris de 18° 20' (d'après un renseignement fourni par M. L. Dufour); elle est donc, dans notre canton de 15°, exactement. Nous attirons l'attention de MM. les commissaires-arpenteurs sur ce chiffre qui a une réelle importance pour l'orientation des plans qu'ils lèvent en ce moment.

M. *Cauderay* donne la description d'un coup de foudre qui frappé la ligne télégraphique près de la gare de Fribourg, le 21 mai dernier. La foudre est tombée pendant la transmission d'une dépêche; à la jonction du fil de la gare avec celui de la ligne, il y a eu éclat, la pince qui sert à la réunion des fils a été fondue en partie, et le fil de la gare, plus faible que l'autre, a été pulvérisé à son extrémité.

S. C.

*** le 8 juin.

Monsieur le Rédacteur,

Votre journal, tantôt sérieux, tantôt plaisant, s'occupe de toutes sortes de questions, et, en somme, sait intéresser ses lecteurs et leur plaire.

Pourrais-je donc aujourd'hui leur soumettre, par votre entremise, une question grammaticale, qui ne manque pas d'avoir quelque chose de piquant?... Voici cette question.

Le mot français *aujourd'hui* est-il un seul mot, ou bien doit-il être compté pour *deux*, ou bien encore pour *quatre*, ou pour *cinq* mots?

Cette question, me direz-vous peut-être, nous paraît de peu d'importance, et si l'on consulte les grammaires et les dictionnaires de la langue française, ils vous diront tous, sans exception, qu'*aujourd'hui* est un *adverbe*, qui s'écrivait autrefois *au jour de hui*; ce dernier mot, *hui*, étant un vieux mot français, dérivé du latin *hodie*, qui signifie, lui tout seul, ce que nous exprimons par notre mot composé: *aujourd'hui*. L'abbé Girard voulait même (et il avait raison) qu'on supprimât l'apostrophe. Mais il est resté seul de son avis. Personne n'a adopté cette orthographe après lui. — Quoi qu'il en soit, ce mot, par sa signification, et en dépit de sa forme et de l'étymologie, a toujours été, je crois, considéré comme un seul mot, jusqu'à la décision prise par la direction des télégraphes suisses, du mois de novembre 1868, qui a prononcé que le mot *aujourd'hui* devait être compté dans une dépêche *pour deux mots*, et qui a rechargé, en conséquence, de 25 centimes, une dépêche expédiée antérieurement, parce que ce mot: *aujourd'hui*, qu'elle renfermait, n'avait été compté par l'expéditeur, et par le télégraphiste qui l'avait reçue, que pour un seul mot, ce qui faisait que le télégramme en question, au lieu d'être de 20 mots seulement, se trouvait être de 21, un mot de plus, par conséquent, qu'au télégramme simple, de 20 mots. — Cette décision est vraiment curieuse. On se demande comment la direction des télégraphes a su trouver deux mots dans *aujourd'hui*, et comment, pour augmenter les revenus des bureaux télégraphiques, elle n'est pas allée plus loin encore, dans son système de décomposition, en y découvrant, non pas deux mots seulement, mais *quatre mots*, et même, au besoin, *cinq: à le jour de hui*. — Cette dernière décision aurait pu se fonder sur ce que la préposition *à* est renfermée dans *au*, qui commence le mot, ce qui fait que la plupart de nos grammairiens ne veulent pas qu'on dise: *jusqu'à aujourd'hui*, mais *jusqu'aujourd'hui*.

Il y aurait donc tout profit pour l'administration des télégraphes à décomposer ce mot: *aujourd'hui*, puisqu'au lieu d'un seul mot, ils y en trouveraient *cinq*, au besoin.

En résumé, il serait bon que le public fût averti, avant que d'expédier une dépêche télégraphique, de la quantité de mots qu'on lui comptera pour *aujourd'hui*, s'il trouve à propos de se servir de cette expression dans sa dépêche, et qu'elle approche du nombre fatal de *vingt mots*.

Agréez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération.

Un de vos lecteurs assidus.

Un plaidoyer de Berryer.

Le génie a des immunités qni lui sont propres. Tel vice qui perdrait un homme ordinaire paraît à peine un défaut dans un esprit supérieur. L'existence de Berryer est d'ailleurs tellement remplie, et de travaux si multiples, qu'on ose à peine, en parlant de ce fécond orateur, prononcer le gros mot de paresse.

Il faut pourtant bien le dire, l'illustre avocat n'était pas exempt d'une certaine négligence. Il a dû parfois à sa prodigieuse facilité de savoir réparer, à la dernière heure, des oublis qui, sans le don d'improvisation dont il était doué, auraient pu devenir fort préjudiciables aux intérêts de ses causes. Heureusement quelques minutes lui suffisaient pour parcourir un dossier, pour s'en assimiler le sens véritable et les moyens capitaux.

Son regard d'aigle saisissait en un clin d'œil le fort et le faible d'une affaire. Les préparatifs et les détails préliminaires de l'audience lui fournissaient un délai plus que suffisant pour compléter le travail auquel, trop souvent, avaient fait défaut les longues réflexions et le silence du cabinet. Son éloquence faisait le reste. En voici un curieux exemple:

Un ami lui avait confié une affaire importante, et dans laquelle la question d'honneur et de probité était en cause aussi bien que l'intérêt personnel. Autant par amitié que par devoir, Berryer s'était promis d'étudier cette affaire avec soin; mais trois ou quatre jours après, l'avocat de la partie adverse lui ayant demandé communication du dossier, il le